

République française

LOZERE

VEBRON - Commune

Séance du 11 décembre 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 05/12/2023

onze décembre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER

Présents : 8

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Alain ARGILIER, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

Représentés: Jean-Marc AURES représenté par Alain ARGILIER, Christine DOUTRES représentée par Elsy ROUSSET

Excusés:

Absents: Valérie BLANC

Secrétaire de séance:

Objet: CLECT - approbation du montant définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - DE_055_2023

approbation du montant définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Après avoir délibéré lors de la séance communautaire du 7 décembre, le montant définitif de l'attribution de compensation a été fixé à

- 4749€ pour Vébron

Ainsi Vébron devra reverser à la Communauté des Communes cette somme là.

Somme prévue au budget 2023 : chapitre 739211 attribution compensation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

APPROUVE le montant définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Alain ARGILIER
Maire de VÉBRON



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20 / 12 / 2023
et publié ou notifié

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/12/2023
048-214801938-DE_055_2023-DE